

Vevey : le jubile des Charmontey

Autor(en): **Curtat, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VEVEY : LE JUBILE DES CHARMONTEY

L

e décor de la sortie de la guerre est le même à Vevey qu'à Genève (cf pages 20-23) avec un cruel manque de logements, d'autant plus cruel que l'argent manque dans la classe travailleuse qui a perdu le tiers de son revenu pendant les années de la guerre. Les dirigeants politiques n'ont pas une très bonne conscience de cette exaspération mais le peuple les rappelle rudement à la réalité en envoyant au Grand Conseil une délégation communiste massive.

Comme toujours il faut un homme - ce sera Roger Kolly, municipal né à Fribourg mais habitant Vevey - pour porter le projet sur les fonds baptismaux. La crise du logement que vit alors Vevey ne sera pas résolue par la construction de trois immeubles de seize appartements dont les plans existent déjà dans les tiroirs du service des travaux, par ce chantier, le citoyen saura qu'on fait quelque chose.

D'ABORD TROIS IMMEUBLES ...

Roger Kolly, mais aussi le syndic David Dénéreaz et Jean Ropraz, alors chef de l'Office cantonal du logement qui le soutiennent dans ses efforts, doivent d'abord convaincre les industriels de participer à ce projet. D'autant qu'une urgence est posée :

LA PREUVE PAR TROIS

Les trois premiers immeubles de la Société coopérative d'habitation de Charmontey, de 16 appartements chacun, furent mis en chantier progressivement dès le 25 août 1947. Le premier immeuble fut terminé et mis en location le 24 juin 1948, le deuxième accueillit ses premiers habitants le 24 octobre 1948 et le troisième, le 24 mars 1949. Si les deux premiers bâtiments furent construits pour un coût proche (443 170 francs pour le premier et 442 649 francs pour le second), le troisième dépassa les 450 000 francs initialement prévus... Globalement le budget fut pourtant tenu avec un coût total, pour les trois bâtiments, de 1 339 320 francs, soit une moyenne de 95 francs le mètre cube, sensiblement inférieur au prix de l'époque (115 francs le m³). Les loyers, quant à eux, variaient de 85 à 100 francs pour les deux pièces et de 110 à 130 francs pour les trois pièces. Tous les logements étaient équipés d'une chambre de bain, confort jugé exemplaire à l'époque.



les subsides fédéraux pour la construction de logements ne seront plus distribués au-delà du 30 juin 1947. (1)

En janvier 1947 un comité provisoire étudie à fond les aspects techniques et financiers du projet. Les trois immeubles doivent s'élever dans le pittoresque quartier de Saint-Antoine, sur un terrain qui appartient pour l'essentiel à l'Hôpital - en traduction les oeuvres sociales de la ville - et qui est encore planté de vigne.

En février 1947 le plan technique et financier est adopté. Il établit une dépense de 1 400 000 fr pour les trois immeubles. C'est la société coopérative d'habitation Charmontey constituée le 30 mai 1947 qui conduira à terme ce projet. Moins de trois mois plus tard, le 25 août 1947, le premier coup de pioche est porté sur la rive du boulevard de Charmontey où surgira bientôt l'immeuble A.

PAS DE CHAUFFE -EAU MAIS...

L'architecte André Nobs, qui a signé le projet d'une très classique grande maison avec un toit à quatre pentes et des balcons prolongeant chaque appartement, n'a pas eu trop à ferrailler pour y installer des salles de bains mais il a dû reprendre ses plans pour abaisser les plafonds à 2m50, contre 2m60 initialement prévus.

Des éléments qui nous paraissent aujourd'hui incongrus émaillent cette première construction. On ne pose pas de chauffe-eau dans les cuisines - trop cher! - mais on y amène le gaz. Ceux qui auront la bonne idée d'y installer un chauffe-eau pour leur usage recevront une subvention de la coopérative à condition qu'ils laissent l'installation à leur départ.

Autre grave question : le chauffage. On balance un peu entre charbon et mazout, mais finalement c'est ce dernier combustible qui va l'emporter car il permet d'économiser un poste de chauffagiste estimé alors à 400 fr par an. Résolument moderne, la société coopérative envisage de faire des tubes pour le téléphone «car cette commodité connaît un succès grandissant».

UN BEL ENTHOUSIASME

La progression de la société coopérative (cf encadré : la preuve par trois) de la fin des années quarante au début des années cinquante est assez classique. Avec un bel enthousiasme, ses animateurs construisent et logent



Face à face les immeubles A, puis B et D dans son prolongement. Autour du bureau, le « triumvirat » Gaston Curchod, président; Jean Ropraz, secrétaire depuis la fondation de la SCH Charmontey et Georges Bocion, comptable. Ci-dessous le projet ambitieux de la rue d'Italie.



(1) En réalité cette mesure sera reconduite jusqu'en 1949, mais abolie par un vote populaire intervenu en 1952. A cette date le peuple suisse estime peut-être que la question du logement, plus précisément du logement social, est résolu!

des familles qui apprécient aussi bien la situation de ces maisons neuves que la modicité du loyer. Il faut surmonter les difficultés de l'époque, notamment l'absence de main-d'oeuvre, mais les projets bien maîtrisés avancent vite. Au milieu des années cinquante un quatrième immeuble est érigé. C'est à cette époque que commence l'installation d'une machine à laver par immeuble, la délimitation de places de parc. Suivront les séchoirs et, plus tard, l'abonnement au teleréseau.

Bientôt le projet de deux nouveaux immeubles, deux étages sur rez en bordure du nouveau chemin de la Confrérie, vient sur la table du conseil d'administration. Ces deux immeubles s'appelleront sans originalité E et F mais leur mise en service marquera le dixième anniversaire de la coopérative. Les loyers sont alors de 110 fr pour les deux pièces et 132 fr pour les trois pièces.

103 LOGEMENTS EN QUINZE ANS

Bientôt la coopérative soutient un projet offrant une quinzaine de logements, que son architecte André Nobs a inscrit au no 13 du chemin de la Confrérie. Les premiers locataires y entreront en septembre 1961. Ce sera, pour un long temps, l'essentiel de l'effort constructif d'un groupe dynamique qui a su mettre, en quinze ans, 103 logements à disposition de locataires à revenu modeste.

L'histoire rebondit en 1991 avec l'acquisition d'un huitième immeuble - baptisé H - rue du Midi 10-12. Ce locatif à sept niveaux offrant 28 logements, pour moitié des cinq pièces, est acquis avec la seule aide fédérale particulièrement précieuse en l'absence des soutiens habituels de la ville et du canton. Avec 5% de fonds propres, soit 227 500 fr, la Société coopérative peut se porter acquéreur d'un «objet» dont le coût total dépasse 4 500 000 fr!

On arrive à bout touchant de cette histoire avec le jubilé et la construction qui va marquer cette date : un immeuble à la rue d'Italie 5-13 dont la réalisation est estimée à près de six millions. La réalisation de ce projet exemplaire témoigne, si besoin était, de la dynamique ininterrompue d'une de «nos» sociétés coopératives. Nous y reviendrons évidemment.

Robert Curtat